



EN DIRECT DE LA MSA

page 16

Mauricette Besançon et Robert Siraud : une offre attentionnée à tous les âges de la vie.

Accompagnement à l'installation : suivre les installés, au plus près.

page 17

Nicolas Prin : acteur de terrain pour créer le lien.
Rémi Bertrand : « la MSA m'appelle et m'aide depuis mon installation ».

Audrey Miny : la prévention, c'est dès l'installation !

page 18

Perte d'emploi ou de revenus, activité réduite : la MSA informe et accompagne ses adhérents sur leurs droits.

Le nouveau Tesa simplifié est lancé.

LA VIE DE L'INSTITUTION

Les femmes dans le monde agricole

Un agriculteur sur trois est une agricultrice. Mais si leur travail et la place qu'elles occupent dans un métier difficile et exigeant sont une réalité, on parle et montre peu les femmes du monde agricole. Une étude menée en janvier dernier par l'Institut de sondage Vérian, à la demande de la MSA, auprès de 1.020 femmes actives du monde agricole (cheffes d'exploitation, employeuses de main-d'œuvre, salariées –hors secteurs bancassurance et MSA–), dresse un panorama du quotidien de ces femmes volontaires et passionnées.



Des femmes d'expérience aux profils variés...

Une expérience solide.

62 % des femmes interrogées travaillent dans leur secteur depuis au moins 10 ans, dont même 38 % depuis plus de 20 ans, 36 % d'entre elles ont entre 35 et 49 ans et 46 % entre 50 et 65 ans. Les employeuses de main-d'œuvre affichent la plus grande ancienneté avec 74 % depuis au moins 10 ans, dont la moitié (48 %) depuis plus de 20 ans.

« femme de », « fille de »...

Seule une sur deux (52 %) a son conjoint qui travaille dans le domaine agricole. Cette proportion varie néanmoins selon le statut : si près de 71 % des employeuses de main-d'œuvre sont femmes d'agriculteur, ce n'est le cas que d'une cheffe d'exploitation sur deux (55 %) et d'une salariée sur trois (32 %).

Elles sont également d'origines diverses. 46 % sont issues d'une famille agricole, 30 % d'une famille rurale non agricole et 24 % d'une famille citadine. À nouveau,

cela varie selon le statut : les dirigeantes sont pour moitié issues d'une famille agricole (55 % pour les cheffes d'exploitation et 52 % pour les employeuses de main-d'œuvre), alors que cela n'est le cas que d'une salariée sur trois (34 %).

37 % d'entre elles ont intégré le monde agricole dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Un pourcentage qui s'élève à 44 s'agissant des cheffes d'exploitation. On peut y voir là une volonté entrepreneuriale des femmes dans l'agriculture et une certaine forme de dynamisme du secteur. Elles travaillent majoritairement dans la production agricole, entre production végétale, culture (41 %) et production animale, élevage (37 %) et 6 cheffes d'exploitation/employeuses de main-d'œuvre sur 10 travaillent aujourd'hui en agriculture conventionnelle dont un quart en agriculture bio ou en conversion bio.

... mais un même regard sur leur métier, le monde agricole et la place qu'elles y occupent

L'agriculture, un choix de cœur pour ces femmes, même si le métier peut s'avérer ingrat.

Pour 93 % d'entre elles, c'est un métier « passion », qu'elles estiment essentiel (96 %) et dans lequel elles s'épanouissent (84 % et jusqu'à 92 % pour les plus jeunes de moins de 35 ans).

Elles sont avant tout poussées par leur amour du métier (47 %) et de la nature (51 %). C'est d'autant plus vrai pour les cheffes d'exploitation (respectivement 65 % et 57 %). Quant aux employeuses de main-d'œuvre, elles mettent en avant une autre raison, très pragmatique : aider son conjoint agriculteur.

Un amour qui n'altère en rien le jugement qu'elles portent sur un métier qu'elles décrivent comme particulièrement difficile (95 %), peu ou pas reconnu (87 %) et très peu ou pas rémunérateur (82 %). Il n'est donc pas surprenant que 61 % des femmes interrogées, tous statuts confondus, estiment que l'agriculture n'est pas un métier attractif.

Des inégalités femmes-hommes prégnantes.

83 % de ces femmes constatent des inégalités femmes-hommes et 31 % considèrent même que ces inégalités sont plus fortes dans le monde agricole que dans les autres secteurs d'activité. Près d'une sur deux se sent moins soutenue (41 %), moins reconnue pour la qualité de son travail (42 %), moins acceptée (48 %) et moins respectée (48 %) que les hommes. Elles considèrent, à 66 %, qu'il est encore plus difficile pour une femme de travailler dans le monde agricole. Un point de vue partagé par toutes, quel que soit leur statut.

Une rémunération et un équilibre vie privée/vie professionnelle fragiles.

66 % des agricultrices jugent leur rémunération insuffisante (elles sont 73 % parmi les cheffes d'exploitation). Elles revendiquent une rémunération meilleure qui participerait à l'amélioration de leurs conditions de travail. Une demande légitime de ces femmes pour qui concilier vie privée et vie professionnelle reste compliqué. Un équilibre dont la fragilité est ressentie par 41 % d'entre elles, jusqu'à 52 % parmi les cheffes d'exploitation.

Un métier « passion », mais un regard morose sur le présent et l'avenir.

La politique agricole actuelle fait naître pour ces femmes, tout comme pour l'ensemble du monde agricole, une grande insatisfaction, que la mobilisation de ce début d'année n'a fait que confirmer. Elles sont 80 % à porter un regard pessimiste sur l'avenir du secteur et même si la très grande majorité prévoit d'y travailler jusqu'à leur retraite, seule une sur deux encouragerait ses enfants à prendre le relais.

Volontaires et passionnées, ces femmes occupent une place importante dans l'agriculture, mais aujourd'hui encore, elles sont en quête de reconnaissance, non seulement par l'ensemble de la société, mais également par leurs pairs et les acteurs du monde agricole.



ÉDITO



Largement suivi dans les départements fin 2023, le mouvement "On marche sur la tête" marquait les prémices de ce qui, en ce début d'année, fait la colère du monde agricole, face à la situation difficile qu'il traverse depuis plusieurs années. Une colère légitime, jusqu'ici contenue et qui éclate aujourd'hui.

Dans ce contexte, la MSA n'est pas épargnée et cela, même si nous nous attachons chaque jour à apporter le meilleur service à nos adhérents.

Pour autant, nous sommes conscients de nos marges de progrès, je pense notamment aux solutions mises en place pour améliorer l'accueil téléphonique ou augmenter nos disponibilités d'accueil physique dédiées aux rendez-vous "prestations", ou encore, dans une démarche "d'aller vers", à l'offre de services que nous développons et renforçons sur les territoires, proposant accompagnement, conseil, aide financière... sans oublier l'action de nos élus de proximité qui jouent un rôle essentiel de relais, de veille et d'alerte entre les adhérents et la MSA. Cependant, il est important que nous poursuivions notre travail de pédagogie pour expliquer :

- le rôle de la MSA et son organisation en guichet unique qui, à l'inverse du régime général, permet de n'avoir qu'un interlocuteur pour les démarches professionnelles et les prestations sociales,
- l'utilisation des cotisations qui, contrairement aux idées reçues, participent au versement de l'ensemble des prestations sociales et pas seulement aux retraites,
- que les exploitants agricoles ne paient pas pour les autres et ne paient pas plus que les salariés ou que les autres personnes à leur compte.

Parmi les revendications, figure la réforme des retraites des non-salariés agricoles dite "loi sur les 25 meilleures années" votée en février 2023. Nécessaire dans l'intérêt du monde agricole, cette réforme doit cependant être une réforme sans perdant. La MSA veille et sera prête au 1^{er} janvier 2026 pour sa mise en application.

C'est dans ce climat de mécontentement, que nous commençons la préparation des élections MSA qui auront lieu en mai 2025. Il s'agit d'un enjeu important pour notre régime. Nous avons besoin de délégués sur l'ensemble du territoire pour maintenir ce qui fait notre force : la proximité et renforcer ce qui nous anime : mettre l'humain au centre de nos préoccupations.

Un sujet que j'évoquerai plus largement lors de notre assemblée générale qui aura lieu le 12 avril prochain à Beaune et dont le thème central sera "Le mutualisme en action à la MSA". À cette occasion, j'aurai le plaisir d'accueillir M. Philippe Moinard, administrateur central et président de la commission d'action mutualiste de la CCMMSA.

■ Dominique Bossong



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



EN DIRECT DE LA MSA

POUR MIEUX COMPRENDRE

// MAURICETTE BESANÇON ET ROBERT SIRAUD

Une offre attentionnée à tous les âges de la vie

Guichet unique pour la santé, la famille, la retraite, la MSA accompagne les exploitants tout au long de leur vie. Dotée d'une politique d'action sanitaire et sociale décidée par ses élus, elle va au-devant des besoins de ses ressortissants. Entretien avec Mauricette Besançon, administratrice et Robert Siraud, attaché de direction Solidarité Proximité et Territoires à la MSA Bourgogne.



La MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie. Le Parcours attentionné nouvel installé (PANI) est-il une illustration de cette volonté d'aller au-devant de leurs besoins ?

Mauricette Besançon : nous nous sommes aperçus que de jeunes agriculteurs récemment installés rencontraient des difficultés au début de leur parcours. Ils traversent alors une période cruciale et stressante qui leur demande beaucoup d'énergie, de vigilance et d'implication dans ce nouveau métier. Or, au moindre pépin, tout s'enchaîne : problèmes économiques, familiaux, de santé, etc. C'est ce constat qui nous a conduits à créer le PANI : un accompagnement attentionné au plus près de ces nouveaux installés.

Le champ des missions de la MSA est très vaste. Les exploitants connaissent-ils vraiment tout ce que fait la MSA pour eux ?

M. B. : on réduit trop souvent la MSA aux cotisations... Son rôle est méconnu et il mérite de bien clarifier les choses en faisant connaître une offre de services qui couvre toutes les périodes de la vie. D'autant que la MSA a la singularité d'être un guichet unique ce qui, de la naissance à la retraite, facilite grandement la vie des assurés ! La MSA Bourgogne est dotée de sa propre politique d'action sanitaire et sociale, ce qui lui permet de proposer des prestations extralégales adaptées aux besoins des populations.

Robert Siraud : c'est au moment du premier contact de l'affiliation que l'on informe les exploitants ou futurs exploitants de tous les services et aides sur lesquels ils pourront s'appuyer tout au long de leur vie. Et c'est lors de ce premier contact que l'on propose le PANI.

Comment l'accompagnement de la MSA se concrétise-t-il à chaque étape de la vie d'un exploitant ?

R. S. : la MSA accompagne aussi bien les instants de la vie professionnelle que ceux de la vie personnelle. On pense évidemment aux remboursements pour maladie, aux versements d'indemnités journalières... Lorsqu'un heureux évènement arrive dans la famille, l'exploitant peut bénéficier d'une prise en charge du service de remplacement pour un congé maternité/paternité. Les enfants donnent droit à un certain nombre de prestations. Les familles peuvent bénéficier des allocations familiales, de l'allocation logement...

M. B. : il existe des aides complémentaires aux prestations légales. La MSA Bourgogne propose, par exemple, une aide aux vacances et aux loisirs, une aide aux études... Il existe aussi une aide aux jeunes actifs agricoles, pour un premier logement, pour financer un permis de conduire, etc. Pour la famille, la MSA Bourgogne, soucieuse du développement des territoires ruraux, contribue à la création de crèches. Elle aide aussi les assistantes maternelles ressortissantes du régime agricole.

Professionnelle ou privée, la vie réserve des moments plus difficiles que d'autres. La MSA est en première ligne pour venir en aide aux exploitants...

R. S. : le service social de la MSA est là pour accompagner, via ses travailleurs sociaux, les exploitants qui font face à des difficultés économiques ou des problèmes de santé. Par ailleurs, il existe un dispositif de prise en charge des cotisations. Il est là pour donner un coup de pouce aux actifs en difficulté de paiement.

M. B. : il ne faut surtout pas hésiter à solliciter le service pré-contentieux de la MSA. Car il existe des possibilités pour échelonner le paiement de ces cotisations. Le fait de prendre les devants peut éviter de devoir payer des majorations de retard.

R. S. : le RSA, la prime d'activité sont autant de dispositifs qui peuvent permettre de passer un cap. Souvent, les exploitants n'y pensent pas ou n'osent pas.

La MSA propose aussi une aide au répit qui permet de financer la prise en charge de journées de service de remplacement en cas de burn-out. De la même manière, elle peut financer le remplacement pour un séjour en famille ou encore une prise en charge par un psychologue.

La prévention des accidents du travail et de la santé des exploitants fait partie des missions de la MSA...

R. S. : le service Santé sécurité au travail (SST) est là pour améliorer les conditions de travail sur les exploitations. Face à une charge de travail importante, ce service apporte un véritable conseil technique.

M. B. : il est présenté aux jeunes installés dans le dispositif PANI.

C'est un panel d'aides et de services très large que vous décrivez. Les exploitants ne risquent-ils pas de passer à côté de certaines aides ?

R. S. : pour éviter cela, la MSA propose des "rendez-vous prestations" destinés à faire le point sur l'ensemble des droits du ressortissant. Il existe aussi le PassAgri, un document qui recense toutes les aides qui peuvent être sollicitées. Dès le premier contact avec l'adhérent, on le sensibilise à l'existence de tous ces services pour qu'il le garde en mémoire si possible durant toute sa carrière.

M. B. : le PANI a justement été pensé dans ce sens : donner le maximum d'informations en allant vers l'exploitant au moment de son installation et à minima dans les trois années qui suivent. ■



ZOOM

// ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

Suivre les installés, au plus près

Marie-Noëlle Vial est responsable des conseillers en protection sociale à la MSA Bourgogne. Avec Chantal Colodiège, conseillère en protection sociale sur le sud du département de la Nièvre, elle détaille comment est accompagné un exploitant agricole au moment de son installation. Un processus qui a évolué avec la mise en pratique du Parcours attentionné nouvel installé (PANI) créé en 2022 par la MSA.

Quelles sont les activités des conseillers de la MSA dans l'accompagnement des nouveaux installés en agriculture et même plus largement ?

Chantal Colodiège : la mission principale des conseillers s'exerce en direction des non-salariés agricoles et commence avec le conseil à la pré-installation. Ainsi, nous intervenons régulièrement dans l'enseignement agricole auprès des élèves, agriculteurs en devenir.

Dès que le service cotisations de la MSA nous le demande, nous rencontrons les nouveaux installés pour leur présenter l'offre globale de la MSA et procéder à leur affiliation. Nous animons également des réunions d'information/formation grand public (services en ligne, TESA simplifié, retraite...), en partenariat avec d'autres organismes professionnels agricoles ou entreprises agricoles.

Nous intervenons aussi lors de situations sensibles telles que le décès d'un chef d'exploitation et ce, en collaboration avec les travailleurs sociaux. Nous aidons alors le conjoint survivant et les éventuels enfants pour l'accès aux droits et les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Enfin, nous sommes les référents MSA des France Services. Les animateurs de ces structures nous sollicitent pour solutionner des dossiers complexes et nous participons avec les autres partenaires présents, à leur formation.

L'affiliation des nouveaux exploitants est une part importante de votre activité. Comment le Parcours attentionné nouvel installé (PANI) lancé par la MSA en 2022, s'y intègre-t-il ?

Marie-Noëlle Vial : il résulte d'une demande des élus du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) qui souhaitaient une offre de services spécifique pour les nouveaux installés. La réflexion a été entamée en 2020. Nous avons défini une approche ciblée sur les exploitants de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois et à titre d'activité principale. L'idée, c'est de proposer le service pertinent au bon moment. Un jeune s'installe, se marie, a des enfants, peut tomber malade... Nous voulions qu'à chaque étape de son parcours, il puisse trouver les informations nécessaires. La démarche est individualisée et proactive : c'est la MSA qui prend contact, ce qui permet d'intervenir avant d'éventuels ennuis. Le suivi dans le cadre du PANI s'étale sur trois ans, dans une logique d'approche globale de la protection sociale. Dans la genèse du PANI, nos conseillers ont enquêté sur les besoins qui pouvaient s'exprimer. Nous voulions être en cohérence avec ces besoins. Il y avait une attente en matière de réactivité par rapport aux questions des nouveaux installés qui



Chantal Colodiège et Marie-Noëlle Vial.

apprécient le rendez-vous avec un conseiller, au moment de leur installation. Il y avait aussi des demandes sur l'accompagnement Internet, en raison de la dématérialisation croissante des démarches.

Pouvez-vous décrire le PANI ?

M.-N. V. : le parcours comporte six étapes :
- le rendez-vous avec le nouvel installé. Il se fait avec le conseiller du secteur géographique de l'adhérent. Il permet de constituer le dossier d'affiliation et d'évoquer l'offre globale de la MSA. Un guide d'accueil est remis à cette occasion. On demande aussi à l'adhérent s'il est d'accord pour bénéficier du PANI. 306 rendez-vous ont été réalisés en 2022 et 333 en 2023 ;
- l'appel des élus MSA du département des nouveaux installés. Il intervient six mois après le premier rendez-vous. Les élus se présentent et expliquent la vie institutionnelle de la caisse. Il s'agit aussi de voir si l'installé est confronté à des problèmes, ou s'il y a des évolutions dans sa vie ;
- l'appel du service d'action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA qui intervient 12 mois après le premier rendez-vous. Les aides auxquelles l'adhérent peut prétendre sont présentées. On lui demande aussi s'il a besoin d'un rendez-vous avec un médecin de la caisse, ou d'une visite sur son exploitation, pour ce qui concerne la Santé et la sécurité au travail (SST) ;
- le rendez-vous Factures. On rappelle à l'exploitant comment sont calculées ses cotisations, ses exonérations et on voit avec lui si la facture est en adéquation avec ce qui était prévu ;
- l'appel du secteur Accueil, 18 mois après le premier rendez-vous. Le but est de vérifier que l'installé utilise bien les services auxquels il a droit. On fait le point sur les évolutions de sa vie. Si l'adhérent en exprime le besoin, le chargé d'accueil propose un rendez-vous Prestations ;
- le conseiller, dans le courant de la troisième année, rappelle le jeune installé et évalue tout ce qui s'est passé en trois ans. C'est une manière de faire un bilan sur la pertinence du PANI. ■

SUR LE VIF

// NICOLAS PRIN

Acteur de terrain pour créer le lien



Nicolas Prin, éleveur de vaches laitières à Frontenard, en Saône-et-Loire, est aussi délégué MSA depuis neuf ans. À ce titre, il accompagne les nouveaux installés en agriculture, dans le cadre du Parcours attentionné nouvel installé (PANI). Il reçoit de la MSA la liste des nouveaux installés de son périmètre (Pierre-de-Bresse et Saint-Germain-du-Bois), qui ont, au préalable, donné leur accord pour être contactés par un délégué. Ces deux dernières années, Nicolas Prin a ainsi accompagné sept nouveaux installés. « Je les appelle ou je vais les voir, explique-t-il. Cette prise de contact intervient six mois après leur première rencontre avec un conseiller MSA, au moment

de leur installation. Elle me permet de leur présenter la MSA à travers ses chiffres-clés et de leur expliquer notre organisation au niveau des échelons locaux. Je détaille aussi les actions que nous développons tout au long de l'année ».

C'est l'occasion pour ces jeunes installés de livrer leur ressenti, leurs éventuelles difficultés, mais aussi les évolutions survenues dans leur vie après six mois d'activité. Le délégué répond à leurs questions, sur les appels de cotisations, les accidents de travail... Tout ce qui peut concerner leur quotidien. « Nous récoltons les informations, précise Nicolas Prin, et quand on peut apporter les réponses à leurs interrogations, on le fait. Si on n'a pas la réponse, on leur fournit une fiche sur laquelle figurent les coordonnées de la personne qui, au sein de la MSA, pourra leur répondre précisément ».

Au-delà de ce premier contact avec le délégué de son secteur, le nouvel installé peut l'appeler à tout moment, en cas de besoin. Installé lui-même en 2013, Nicolas Prin a pris la suite de ses parents. Il était donc, d'une certaine façon, épaulé par sa famille pour se confronter aux nécessités liées à la couverture sociale, mais il est conscient que cet accompagnement, les "hors cadres familiaux" ne peuvent pas compter dessus, d'où l'intérêt du PANI. « Quelqu'un qui se lance seul, conclut Nicolas Prin, ne voit d'abord dans la MSA que l'aspect "cotisations", il n'a aucune idée des nombreuses missions et services qu'assume l'organisme. Avec le PANI, on crée un lien, dès le départ... ».

// RÉMI BERTRAND

« La MSA m'appelle et m'aide depuis mon installation »

Avis aux Cassandres, cette information va fissurer vos certitudes sur les vicissitudes de la MSA. À 29 ans, Rémi Bertrand est un jeune vigneron à Saint-Gengoux-le-National. Hors-cadre familial, Rémi a toujours été attiré par le monde agricole. Il se lance d'ailleurs dans des études de mécanique agricole et commence sa carrière chez le concessionnaire Mortier à Saint-Bonnet-de-Joux. Est-ce le fait de voir de la vigne depuis tout petit autour de lui ou le fait que le vin se marie avec la viande charolaise, toujours est-il qu'il décide de reprendre ses études pour devenir vigneron. Dans le cadre de son BPREA au lycée "la Viti" à Beaune, il entre en apprentissage chez M. et Mme Pierre à Saint-Gengoux-le-National. Le contact passe et il est bien aidé pour reprendre 5 ha (6 ha aujourd'hui) en AOC bourgogne rouge, mâcon village, crémant et aligoté. Il livre le tout à la cave de Buxy. Sans rien demander, c'est la MSA qui l'appelle dans le cadre de son programme PANI. « Ils m'ont appelé plusieurs fois pour savoir si j'avais des questions ou besoin d'aide », se souvient Rémi. Nul doute que vu la réputation de la MSA parfois, cela doit surprendre. Une bonne surprise ici. « Ils m'ont suivi depuis ma première année et me tiennent informé régulièrement soit par mail, soit par téléphone », que ce soit sur des démarches, sur les cotisations MSA ou pour des renseignements. Le tout gratuitement. Rémi remercie aussi M. et Mme Pierre qui l'ont beaucoup aidé pour les démarches administratives. Mais depuis 2023, il est seul à la tête du domaine. « En janvier 2024, j'avais des questions sur le nouveau Tesa qui n'est pas plus ni moins, compliqué que l'ancien. J'ai ronchonné et un jour, la MSA m'a



© Michel Jolly

appelé pour me parler des nouveautés à indiquer. Ils sont restés avec moi pendant 15-20 minutes par téléphone pour faire un Tesa pour un salarié occasionnel ». Désormais, Rémi est rassuré, il a appris à le faire tout seul, même s'il sait qu'il peut appeler "sa" conseillère, Fatma Arda. De quoi tranquilliser Rémi qui a bien d'autres travaux à faire. Et presque de s'excuser maintenant : « la MSA m'a beaucoup sollicité mais j'étais en pleine bourre et je refusais, alors que je sais qu'on apprend tous les jours ». Donc si vous aussi, vous recevez un coup de fil inopiné, décrochez, c'est peut-être un conseiller MSA qui vient prendre de vos nouvelles pour vous aider. ■

// AUDREY MINY, CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION

La prévention, c'est dès l'installation !

Dans le cadre du dispositif PANI (Parcours attentionné du nouvel installé), une intervention du service Santé au travail et Prévention des risques professionnels de la MSA Bourgogne est prévue un an après l'installation. Une occasion supplémentaire de faire connaître les missions de ce précieux service.

« Plus tôt nous intervenons dans les exploitations, meilleure est la prévention des risques », introduit Audrey Miny, conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA Bourgogne. À la disposition des exploitants, les conseillers en prévention proposent un véritable conseil destiné à améliorer les conditions de travail. « Il s'agit véritablement de questionner le travail ; comment il s'organise sur la ferme ? Quels sont les équipements ? Comment les adapter ?... L'objectif, c'est de faciliter les tâches, de sorte qu'à l'issue de sa journée, l'agriculteur ne souffre d'aucune douleur, d'aucune fatigue excessive. La réflexion peut déboucher sur l'investissement dans un matériel donné pour lequel la MSA prévoit un accompagnement financier. Nous pouvons aussi organiser des formations collectives, faire intervenir un ergonome... », présente Audrey Miny. L'intervention du conseiller en prévention sert également à régler certaines lacunes administratives. La conseillère cite le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), obligatoire pour les employeurs de main-d'œuvre et dont certains exploitants n'ont pas forcément connaissance.

« Tout est lié »

Dans le cadre du parcours PANI, le nouvel installé peut faire venir un conseiller en prévention sur son exploitation entre 12 et 18 mois après son installation. « C'est important de réfléchir aux conditions de travail dès le début de l'activité. D'autant que tout est lié : les conditions de travail, la performance de l'entreprise, la santé, le bien-être de l'agriculteur ». Dans de nombreuses situations, les conseillers en prévention sont amenés à intervenir après que l'exploitant ait déjà subi un accident ou commence à souffrir de maladies professionnelles. « C'est déjà trop tard », regrette Audrey Miny qui préfère multiplier les actions pour faire connaître sa mission en amont. Dans la Nièvre, elle intervient avant même l'installation des jeunes dans le cadre d'un stage à l'installation proposé par la chambre d'agriculture. Dans toute la Bourgogne, le service se rend dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à la prévention. « Plus tôt on est identifié, mieux c'est », résume l'intervenante qui ajoute que le PANI est une bonne « piqure de rappel ». Et la conseillère de conclure : « pensez à nous ! N'hésitez pas à nous contacter ! ».





L'ACTUALITÉ MSA

// PERTE D'EMPLOI OU DE REVENUS, ACTIVITÉ RÉDUITE

La MSA informe et accompagne ses adhérents sur leurs droits

Revenu de solidarité active, prime d'activité, complémentaire santé solidaire... Les personnes ayant perdu leur emploi ou connaissant une baisse de leurs revenus peuvent bénéficier d'aides sociales.

Le revenu de solidarité active pour les demandeurs d'emploi et travailleurs aux faibles revenus

Le RSA garantit un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Son montant est calculé en fonction de la composition du foyer et des revenus des bénéficiaires. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique.

La prime d'activité pour compléter ses revenus

Complément de revenus, la prime d'activité s'adresse à tous les actifs assurés au régime agricole et leur permet de compléter leurs revenus lorsque ces derniers ne dépassent pas un certain plafond. Elle est versée chaque mois et son montant est calculé en fonction des revenus du bénéficiaire.

La complémentaire santé solidaire pour se soigner

La MSA propose à ses adhérents une protection renforcée pour préserver leur santé et celle de

leurs proches : la complémentaire santé solidaire. Elle peut être gratuite ou payante selon la situation et les ressources des personnes d'un même foyer. Grâce à cette aide, il n'est plus nécessaire d'avancer les frais de santé. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les allocataires du RSA et les membres de leur foyer bénéficient automatiquement de la complémentaire santé solidaire et ce, sans participation financière. Le renouvellement se fait automatiquement chaque année.

mesdroitssociaux.gouv.fr pour vérifier ses droits

Ce portail permet en quelques clics de réaliser une simulation de sa situation pour prendre connaissance des droits et prestations auxquels on peut prétendre. Il permet également de réaliser ses démarches en ligne.

Pour se renseigner ou bénéficier d'une de ces aides, l'adhérent doit contacter la MSA Bourgogne ou se connecter sur bourgogne.msa.fr et se rendre dans "Mon espace privé".



// EN BREF

La MSA aux côtés des familles

Déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation : ces événements entraînent des changements importants dans une vie de famille. Des aides sont possibles en fonction de la situation. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier" > "Vous guider dans vos démarches".

L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier d'une aide d'urgence. Cette aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. Plus d'informations concernant cette aide et les démarches à effectuer pour en bénéficier sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier" > "Famille, logement" > "Accompagner les familles".

RSA, Prime d'activité : facilitez vos démarches avec le montant net social !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle ligne intitulée "Net social" apparaît sur les bulletins de paie et sur les relevés de prestations (pension de retraite, allocation chômage, prestations sociales, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc). C'est le montant exact à déclarer pour toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité. Il sert à estimer le montant des aides et est directement calculé par l'employeur ou les organismes. Il correspond au revenu net après déduction des cotisations sociales légales obligatoires. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier" > "RSA, Prime d'activité".

Pratique et rapide : un service pour envoyer vos documents

Le service en ligne "Envoyer un document" est désormais disponible pour les entreprises. Les employeurs de main-d'œuvre et tiers déclarant peuvent adresser, à la MSA, des documents au format numérique directement depuis Mon espace privé (dans la rubrique "Contact et échanges" > "Envoyer un document"). La MSA prendra ainsi en compte plus rapidement la demande.

Le nouveau Tesa simplifié est lancé



Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle version du service en ligne est lancée, avec plusieurs nouveautés : une interface modernisée, plus simple à utiliser, et la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN).

Une interface modernisée

Plus moderne et plus accessible, le nouveau Tesa simplifié facilite les démarches des employeurs grâce à :

- un meilleur confort d'utilisation sur tous les écrans : ordinateur, tablette ou mobile ;
- une nouvelle ergonomie pour une meilleure fluidité d'utilisation ;
- une aide à la saisie renforcée avec, par

exemple, le pré-chargement de données pour alléger les saisies ;
 → une aide au contrôle de la qualité déclarative pour sécuriser la génération de votre DSN par la MSA : respect de la durée maximale de trois mois, bonne complétude des jours d'absence non payés lorsque le salarié ne s'est pas présenté, etc.

Un service qui génère désormais la DSN

Le nouveau Tesa simplifié permet également les échanges de données avec les organismes sociaux et fiscaux, par l'alimentation mensuelle de flux DSN. Il répond aux dernières exigences réglementaires grâce à la mise à disposition d'un bulletin de paie avec l'information sur le montant net social et la transmission automatique des données de l'attestation employeur à France Travail (ex : Pôle emploi).

Un service pour les contrats à partir du 1^{er} janvier 2024

Avec un numéro Siret, il est possible d'utiliser le nouveau service pour toutes nouvelles embauches à effet du 1^{er} janvier 2024. Elles doivent concerner des travailleurs occasionnels de trois mois

maximum, dont les rémunérations mensuelles brutes ne dépassent pas 11.592 euros. Les contrats débutés en 2023 restent gérés dans l'ancien service en ligne du Tesa simplifié, jusqu'à leur clôture. Les particuliers employeurs doivent désormais utiliser le Tesa+.

L'outil indispensable : le manuel utilisateur du nouveau Tesa simplifié

Pour guider l'employeur dans ses démarches et faciliter sa prise en main du nouveau service, la MSA met à disposition un manuel utilisateur. Embauche, volet social, bulletin de salaire, etc : à chaque étape, il consulte les écrans du service en ligne et découvre de nombreux conseils pour faciliter sa saisie. À retrouver sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Employeur" - Tesa (embauche et salaire) - Le Tesa simplifié.